

Affaires courantes

Le secrétaire d'État peut-il nous annoncer aujourd'hui qu'il va continuer à financer ce programme important jusqu'en l'an 2000, comme l'ont recommandé les membres du comité permanent des droits de la personne?

L'hon. Gerry Weiner (secrétaire d'État du Canada et ministre d'État (Multiculturalisme et Citoyenneté)): Monsieur le Président, comme je l'ai dit dans ma réponse précédente, l'initiative du directeur exécutif du Conseil canadien de développement social est absolument inopportune. Il ne me rend pas de comptes. C'est un organisme sans lien de dépendance qui a administré ce programme. En général, nous avons été très satisfaits de ses services, mais nous trouvons ceci très inutile.

Nous étudions actuellement toute la question et j'ai déclaré que j'étais très satisfait de ce que j'ai vu en ce qui concerne les réalisations de ce programme. Le ministre de la Justice et moi-même, ainsi que nos deux ministères, avons fait une étude approfondie de quelques excellentes propositions qui ont été faites par le comité permanent.

Je suis certain que mon sous-secrétaire a appelé le Conseil canadien et lui a communiqué nos sentiments favorables. En temps opportun, quand j'aurai obtenu le consentement de mes collègues, nous ferons une déclaration à propos de ce programme.

Mme Christine Stewart (Northumberland): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre, le secrétaire d'État.

Le problème est que le personnel a été licencié, et de ce fait le programme cesse d'exister. Le Conseil canadien de développement social est indépendant du gouvernement mais, vu le licenciement du personnel et, partant, l'anéantissement du programme, le Secrétariat d'État ne peut-il pas annuler les mises à pied d'hier et montrer son engagement envers le programme en annonçant aujourd'hui son extension?

L'hon. Gerry Weiner (secrétaire d'État du Canada et ministre d'État (Multiculturalisme et Citoyenneté)): Monsieur le Président, je n'ai pas été avisé à l'avance de cette lettre. Nous ne l'avons jamais reçue.

J'ai dit que je trouvais cela tout à fait inutile et inacceptable. J'ai demandé au sous-secrétaire d'État de téléphoner sans délai et, comme je l'ai dit, nous avons communiqué nos sentiments très favorables, il me semble, à l'égard du programme, ainsi que les mesures que le gouvernement pourrait prendre.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LES LANGUES OFFICIELLES**DÉPÔT D'UNE MOTION**

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de déposer, dans les deux langues officielles, la motion suivante inscrite au nom du premier ministre:

Que la Chambre réaffirme son engagement à protéger, appuyer et promouvoir la dualité linguistique canadienne, tel que reflété par cette Chambre dans la modification constitutionnelle de 1987 et la Loi sur les langues officielles de 1988.

* * *

DÉCRETS DE NOMINATION**DÉPÔT DES DÉCRETS ET RENVOI À DES COMITÉS PERMANENTS**

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): J'ai également le plaisir, monsieur le Président, de déposer, dans les deux langues officielles, un certain nombre de nominations que le gouvernement a effectuées par décret.

Conformément au paragraphe 110(1) du Règlement, ces nominations sont renvoyées d'office aux comités permanents compétents, dont la liste est annexée.

[Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.]

M. Lewis: Puisque j'ai la parole, je propose:

Que la Chambre passe maintenant à l'ordre du jour.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le Président: À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. le Président: Convoquez les députés.
(La motion, mise aux voix, est adoptée.)